



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
23 juillet 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-cinquième session, deuxième partie

Genève, 1^{er}-4 octobre 2018

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Le développement économique en Afrique

Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport porte sur les activités menées par la CNUCED en faveur de l'Afrique entre mai 2017 et avril 2018. Il décrit également les incidences des travaux de la CNUCED sur le développement de l'Afrique dans les domaines suivants : transformation de l'économie, lutte contre les vulnérabilités et accroissement de la résilience, amélioration de la compétitivité, renforcement du multilatéralisme, autonomisation des populations et investissement dans leur avenir.



I. Faits marquants survenus en 2017

A. Contributions apportées à de grands événements de portée internationale qui ont influé sur l'élaboration des politiques en Afrique

1. Les événements de portée internationale ci-après, qui ont eu lieu en 2017, auront des incidences sur l'Afrique et sur le programme de travail de la CNUCED relatif à l'Afrique :

a) Les États membres de l'Union africaine ont signé l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine en mars 2018. La CNUCED a joué un rôle décisif en apportant son appui à la conception de l'Accord et à la formation du consensus sur la zone de libre-échange continentale ;

b) En octobre 2017 s'est tenue à Genève une conférence de haut niveau sur les accords internationaux d'investissement, dans le cadre de la cinquième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable. En partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique, la CNUCED a organisé une manifestation parallèle sur le code panafricain d'investissements et le chapitre relatif à l'investissement de l'Accord sur la zone de libre-échange continentale ;

c) En juillet 2017, la CNUCED a organisé au Rwanda un sommet continental des jeunes entrepreneurs, le « Youth Connekt Africa », en collaboration avec le Gouvernement rwandais et le Programme des Nations Unies pour le développement. Ce sommet a donné aux jeunes Africains l'occasion de dialoguer avec des dirigeants du continent, y compris le Président du Rwanda, ainsi qu'avec le Secrétaire général de la CNUCED et le conseiller spécial de la CNUCED pour l'entrepreneuriat des jeunes et les petites entreprises.

B. Impact des activités du Bureau régional pour l'Afrique

2. Depuis sa création, en 2015, le Bureau régional pour l'Afrique s'emploie à renforcer l'impact de la CNUCED et l'obtention effective de résultats en matière de développement en Afrique, ainsi qu'à répondre aux besoins de la Commission de l'Union africaine et de ses États membres pour les aider à mettre le commerce au service du développement durable. Le Bureau régional continue de diriger la mise en œuvre de l'assistance technique que la CNUCED fournit sur demande, qui concourt grandement à renforcer les capacités des pays africains en matière de commerce. Ses champs d'intervention principaux sont les suivants :

a) La zone de libre-échange continentale ;

b) La facilitation du commerce ;

c) Le développement des petites et moyennes entreprises ;

d) L'investissement ;

e) L'a fourniture d'un appui aux communautés économiques régionales¹ et à des pays africains.

3. Le Bureau régional contribue aux travaux de la CNUCED relatifs au commerce en Afrique en assurant, entre autres, une collaboration permanente entre la CNUCED et la Commission de l'Union africaine et la fourniture d'un appui technique à la Commission et à ses États membres. En mai, octobre et novembre 2017, la CNUCED a participé à quatre

¹ Il s'agit entre autres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

réunions du forum de négociation de la zone de libre-échange continentale, tenues à Addis-Abeba et Abuja. La CNUCED a en outre fourni des ressources organisationnelles à titre d'appui à la conception et à la négociation de l'Accord. Cet Accord a pour ambition de lever les obstacles au commerce intra-africain et d'offrir aux communautés africaines de nouvelles possibilités d'accroître le volume et la valeur de leurs exportations, en leur donnant accès à de nouveaux marchés, et de faciliter ainsi la transformation structurelle en Afrique.

4. La CNUCED a poursuivi sa collaboration avec l'Union africaine et ses États membres en vue d'élaborer des stratégies et politiques de développement équitable et durable dans des domaines clés relatifs à la mise en œuvre de réformes en matière de facilitation du commerce, qui sont indispensables pour accroître la compétitivité de l'industrie africaine. La CNUCED a aidé l'Union africaine à établir la version définitive de sa stratégie de facilitation du commerce. Aux niveaux national et régional, le programme de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce a permis de soutenir partout en Afrique la création de comités nationaux de facilitation des échanges et le renforcement de leurs capacités. La CNUCED a aussi apporté son appui à l'introduction d'approches régionales dans le cadre des stratégies de diversification dans l'examen de la politique régionale en matière de services de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et dans la stratégie quinquennale de commerce et de développement de la Communauté d'Afrique de l'Est.

5. Le Bureau régional a renforcé les capacités en matière de développement des PME en Afrique. Durant le Forum ministériel africain, organisé dans le cadre du Congrès mondial de l'entreprenariat à Johannesburg (Afrique du Sud), des ministres de plusieurs pays d'Afrique ont échangé des données d'expérience sur la manière dont mieux renforcer les moyens des PME dans leurs pays respectifs. Le Secrétaire général de la CNUCED et l'économiste en chef du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique ont prononcé des allocutions à cette occasion.

II. Résultats et impact des activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

A. Transformation de l'économie des pays africains

6. Dans le cadre de ses travaux de recherche et d'analyse, la CNUCED formule des recommandations concrètes pour aider les pays africains à transformer leur économie en vue d'accélérer le développement durable et de faciliter l'intégration de la région dans l'économie mondiale.

Accès à l'énergie

7. En novembre, la CNUCED a présenté le *Rapport 2017 sur les pays les moins avancés : l'accès à l'énergie comme vecteur de transformation*, au Lesotho, au Sénégal, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Les principaux messages et conclusions du rapport, qui traite de l'accès à l'énergie dans les pays en développement, ont été exposés pendant les activités de présentation. Les pays les moins avancés sont les pays qui comptent le plus grand nombre de personnes privées d'accès à l'électricité et leur proportion ne cesse de s'accroître depuis 1990. Dans le rapport, il est souligné que développer l'accès à des sources énergétiques modernes adéquates, abordables et fiables est indispensable tant pour renforcer les capacités productives et favoriser la transformation structurelle que pour promouvoir une croissance équitable. Le rapport met aussi en relief la nécessité d'adopter des politiques visant à renforcer les systèmes électriques ainsi que la gouvernance et le financement du secteur de l'électricité dans ces pays, ainsi que de tirer parti du couple énergie-transformation et des dimensions internationales.

Le tourisme au service de la transformation structurelle

8. En juillet, le *Rapport 2017 sur le développement économique en Afrique : le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive* a été présenté dans plusieurs pays africains. Les principaux obstacles liés aux politiques qui empêchent le tourisme de contribuer à la transformation structurelle sont exposés dans le Rapport des recommandations sur l'action à mener pour les surmonter. Le Rapport met de plus en lumière comment le tourisme peut aider à surmonter les obstacles au développement durable de l'Afrique et comment, s'il est bien géré, il pourrait : favoriser une croissance équitable grâce aux débouchés qu'il peut offrir aux groupes vulnérables, dont les pauvres, les femmes et les jeunes ; promouvoir la diversification économique grâce aux marchés touristiques de niche ; soutenir le tourisme intrarégional et promouvoir la paix et la sécurité. Les délégations nationales et les groupes régionaux² qui ont participé au débat de haut niveau sur les moyens de tirer parti du tourisme pour promouvoir une croissance transformatrice en Afrique, organisé à l'occasion de la soixante-quatrième session annuelle du Conseil du commerce et du développement tenue en septembre à Genève, ont accueilli favorablement les travaux de recherche et d'analyse effectués.

9. Au cours de la période considérée, la CNUCED a organisé une série d'ateliers de formation en Afrique en vue de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des parties prenantes africaines (décideurs, négociateurs commerciaux, société civile et entrepreneurs) pour leur permettre de tirer parti des possibilités qu'offrent le secteur et le commerce des services.

Renforcement des capacités des fonctionnaires africains chargés des questions commerciales en matière de négociations sur le commerce des services

10. Les services sont essentiels pour l'économie nationale et font partie intégrante des objectifs de développement durable. La réalisation de plusieurs objectifs de développement durable est tributaire de la disponibilité d'infrastructures et de services de base fonctionnels et accessibles à tous. S'ils sont productifs et efficaces, les services peuvent accroître la compétitivité du secteur, ce qui est crucial pour la transformation économique de l'Afrique. La CNUCED a mené des activités de suivi pour aider le Lesotho, l'Ouganda et le Rwanda à examiner leur politique en matière de services. Dans le cadre des efforts en cours déployés pour apporter un appui aux institutions de recherche et de formation en Afrique et développer leurs capacités dans les domaines liés au commerce, en octobre la CNUCED a amplifié sa collaboration avec le Centre de formation aux politiques commerciales en Afrique, en République-Unie de Tanzanie, et a dispensé un cours de formation sur les services.

11. Au titre de l'appui qu'elle apporte en continu aux communautés économiques régionales, la CNUCED a engagé la mise au point d'un examen de la politique régionale en matière de services à l'intention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'objectif étant de soutenir l'intégration régionale et d'assurer la cohérence des positions de négociation des États membres au sein des diverses instances traitant des questions relatives au commerce.

Investissement et technologie au service de la transformation structurelle et économique

12. La CNUCED agit dans ses trois grands domaines d'action (recherche et analyse, assistance technique et formation de consensus) en vue d'aider les pays africains à tirer parti des investissements intérieurs et étrangers pour catalyser la transformation structurelle de leur économie.

13. Les examens de la politique d'investissement effectués par la CNUCED aident les pays africains à attirer des investissements étrangers directs. Ces examens intègrent les conclusions des études diagnostiques menées par la CNUCED concernant les cadres juridique, réglementaire et institutionnel de l'investissement propres à chaque pays, et mettent en évidence les aspects à améliorer. Pendant la période considérée, la CNUCED a

² Groupe africain ; Union européenne ; Groupe des 77 et Chine ; Kenya ; Éthiopie ; Zimbabwe.

achevé l'examen de la politique d'investissement de la Gambie et a commencé à préparer les examens de la politique d'investissement de l'Angola, de Cabo Verde et du Tchad. Le rapport sur la suite donnée à l'examen de la politique d'investissement de Maurice a été publié et l'élaboration d'un rapport sur la suite donnée à l'examen de la politique d'investissement du Nigéria a été lancée. En collaboration avec la Banque mondiale, la Société financière internationale et le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement au Kenya, la CNUCED a fourni au Kenya une assistance technique pour l'aider à élaborer sa politique d'investissement.

14. Les examens de la politique des technologies de l'information et de la communication (TIC) concourent à mettre la technologie au service de la transformation économique de l'Afrique. Ces examens visent à aider les pays à tirer parti des possibilités qu'offrent les TIC pour améliorer la compétitivité, promouvoir la croissance économique et favoriser la transformation structurelle. En décembre 2017, l'Égypte a lancé officiellement sa nouvelle stratégie nationale relative au commerce électronique, élaborée en concertation par la CNUCED et le Ministère égyptien des communications et des technologies de l'information. À la demande du Ministère rwandais du commerce et de l'industrie, la CNUCED a engagé des travaux sur une stratégie nationale relative au commerce électronique, dont l'élaboration s'achèvera en septembre 2018.

15. D'autres outils, tels que les rapports nationaux sur l'exportation de produits verts, promeuvent des stratégies commerciales et des stratégies de production respectueuses de l'environnement. La CNUCED s'efforce d'atteindre les objectifs fixés en vue de lutter contre les changements climatiques et de promouvoir des stratégies commerciales et des stratégies de production respectueuses de l'environnement, notamment en faveur de l'économie verte. Dans le cadre de projets de ce type menés en Éthiopie, à Madagascar, au Maroc et au Sénégal en vue de promouvoir les exportations dans le secteur vert, la CNUCED a organisé des ateliers nationaux sur l'exportation de produits verts, qui ont rassemblé des parties prenantes à Madagascar (juillet) et au Sénégal (octobre), et elle a publié en juillet les rapports nationaux sur les exportations de produits verts par les secteurs agricoles de Madagascar et du Maroc.

16. Les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation auxquels procèdent la CNUCED ont pour objet d'aider les pays à accroître leurs compétences dans ces domaines en vue de renforcer leurs capacités de production et de transformer leur économie. En octobre, la CNUCED a procédé à l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation du Rwanda. Soixante parties prenantes et responsables politiques intéressés par la science, la technologie et l'innovation, dont 10 femmes, ont participé à une séance de formation à l'innovation tenue dans le cadre d'un atelier national sur les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation. La CNUCED a engagé les travaux sur l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Éthiopie et a effectué plusieurs missions au cours de la période considérée afin d'appuyer l'élaboration d'une politique relative à ces domaines.

B. Lutte contre les vulnérabilités des pays africains et renforcement de leur résilience

17. La CNUCED aide les pays africains à lutter contre les vulnérabilités découlant de leur dépendance à l'égard des produits de base et à trouver des moyens d'augmenter la valeur ajoutée des activités économiques liées à ces produits, notamment aux produits agricoles, selon les modalités ci-après :

a) Formulation de recommandations fondées sur la recherche : en août, la CNUCED a publié un rapport sur l'exportation de produits halieutiques et le développement économique de certains PMA (Bangladesh, Cambodge, Comores, Mozambique, Myanmar et Ouganda). Dans ce rapport sont recensés les obstacles au développement de ce secteur et formulées des recommandations sur la meilleure façon de les surmonter ;

b) Renforcement des liens avec le développement dans le secteur extractif en Afrique centrale : dans le cadre d'un projet sur le renforcement de la capacité de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de resserrer les liens entre le développement et le secteur extractif, la CNUCED a achevé la mise en œuvre de cette initiative, qui s'est déroulée sur deux ans, en République du Congo et au Tchad. Des plateformes en ligne fournissant des informations sur les possibilités d'investissement recensées dans le cadre de l'initiative ont en outre été mises en place ;

c) Amélioration de la mise en valeur des sous-produits du coton en Afrique de l'Est et en Afrique australe : en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et avec le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la CNUCED met en œuvre un projet dans ce domaine en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. Elle a organisé des ateliers nationaux de renforcement des capacités au Zimbabwe (septembre), en République-Unie de Tanzanie (novembre) et en Zambie (décembre), et a aidé les pays à mettre en œuvre leurs plans nationaux d'action visant à mettre en valeur les sous-produits du coton.

18. La CNUCED concourt à réduire la vulnérabilité des pays africains par rapport à l'endettement en leur fournissant des services consultatifs techniques ciblés sur la gestion de la dette dans le cadre du programme d'assistance technique du Système de gestion et d'analyse de la dette (connu aussi sous l'acronyme SYGADE). Ce programme a pour objet d'aider les pays en développement et les PMA à renforcer leur aptitude à gérer leur dette avec efficacité et dans la durée pour favoriser la réduction de la pauvreté, le développement et la bonne gouvernance. Un appui est apporté à 22 pays africains au titre de ce programme en vue de les aider à renforcer leur aptitude à gérer leur dette. Au cours de la période considérée, un appui au titre du programme a été apporté au Soudan en vue de la mise au point de statistiques nationales sur la dette et d'examen du portefeuille de la dette, ainsi qu'à l'Angola, au Togo et au Zimbabwe, pour établir des calendriers de validation des données de la dette. En novembre, 25 délégations africaines et quatre organisations internationales basées en Afrique ont participé à la onzième Conférence de la CNUCED sur la gestion de la dette, axée sur la dette extérieure et intérieure, la gestion de la dette et les finances publiques.

19. La CNUCED est en train de mettre en œuvre un projet sur le cadre réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette souveraine qui vise à renforcer les capacités des décideurs dans ce domaine dans cinq PMA, dont deux pays africains (Mauritanie et Togo). Durant la Conférence sur la gestion de la dette mentionnée plus haut, des réunions avec des représentants du Togo et de la Mauritanie se sont tenues pour discuter des lieux où des voyages d'études pourraient être effectués. En février 2018, un tel voyage d'étude a été organisé au Maroc et des responsables de la gestion de la dette ont été informés du cadre institutionnel et réglementaire régissant la gestion de la dette dans le pays.

20. En novembre, la CNUCED a organisé la première session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, qui a porté, entre autres, sur les flux de capitaux illicites – sujet présentant un intérêt particulier pour un certain nombre de pays africains. Dans les recommandations l'accent a été mis sur le rôle joué par les pays donateurs dans la réalisation des objectifs convenus sur le plan international concernant l'aide publique au développement et leur rôle pour ce qui est d'aider les pays en développement à lutter contre la criminalité, la corruption et les flux de capitaux illicites en lien avec la fiscalité.

21. Pendant la période considérée, la CNUCED, en partenariat avec l'Institut de gestion macroéconomique et financière pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, a tenu un atelier régional de dix jours visant à renforcer l'aptitude des pays à assurer systématiquement la validation des données de la dette dans leurs bases de données en la matière. Au titre de l'initiative relative à la Facilité de gestion de la dette, la CNUCED a participé, en partenariat avec la Banque mondiale, à des missions au Bénin, à Djibouti, à Madagascar, en Ouganda et en Zambie. Dans le cadre de la collaboration en cours avec des partenaires, le Système de gestion et d'analyse de la dette a en outre collaboré avec l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque africaine de développement à la mise en œuvre de projets d'assistance technique en Afrique.

22. Le *Rapport sur le commerce et le développement 2017 : au-delà de l'austérité – vers une nouvelle donne mondiale* fournit des orientations aux pays africains sur la manière de lutter contre les vulnérabilités découlant de la mondialisation et du système financier international. Dans ce rapport, il est affirmé que si les ressources, les politiques et les réformes étaient combinées judicieusement, la communauté internationale disposerait des outils nécessaires pour stimuler l'investissement en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et de favoriser l'obtention de résultats durables et équitables aux niveaux mondial et national.

23. La CNUCED aide les pays africains vulnérables, tels que les PMA et les pays en développement sans littoral, à surmonter leur vulnérabilité et à accroître leur résilience aux chocs de différentes manières, notamment les suivantes :

a) **Accroissement des exportations de produits halieutiques** : En octobre, la CNUCED a organisé au Mozambique un atelier régional à l'intention des décideurs et des professionnels de la pêche des pays africains les moins avancés. Cet atelier s'inscrivait dans le cadre d'un projet tendant à renforcer l'aptitude de certains PMA à augmenter et diversifier leur exportation de produits halieutiques. Cet atelier a permis à 83 spécialistes de la pêche, dont 35 femmes, venus des Comores, de Djibouti, de Maurice, du Mozambique et d'Ouganda d'acquérir les compétences nécessaires pour répondre aux normes de sûreté et de durabilité imposées par les autorités des grands marchés d'importation de produits halieutiques. En avril 2018, dans le cadre de ses travaux en cours consacrés à la mise au point d'indicateurs mesurables des capacités productives, la CNUCED a organisé un atelier national au Rwanda ;

b) **Renforcement des capacités productives** : la CNUCED a organisé, à Genève, une réunion de réflexion d'une journée sur les capacités productives qui a rassemblé 11 représentants d'organismes des Nations Unies³, d'organisations régionales, dont le Secrétariat du Commonwealth, et d'institutions universitaires⁴. Cette réunion visait à parvenir à une meilleure compréhension des capacités productives et à renforcer encore la collaboration en vue de l'élaboration d'indicateurs mesurables. Les travaux de la CNUCED sur les capacités productives ont de plus été examinés dans le cadre d'une table ronde de haut niveau organisée lors de la soixante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement, tenue à Genève en septembre, ainsi que lors de la Réunion d'experts sur les moyens de renforcer la mise en œuvre dans les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul, tenue en novembre à Genève.

24. La CNUCED apporte un appui technique aux pays africains les moins avancés en vue de faciliter leur sortie de la catégorie des PMA. Elle a ainsi fourni des services techniques et consultatifs au Gouvernement de la Guinée équatoriale sur les difficultés liées au reclassement des PMA, qui ont abouti au reclassement du pays en juillet 2017.

25. La CNUCED fournit des conseils et une assistance technique sur les règles d'origine et l'accès au marché en vue de renforcer l'utilisation des préférences commerciales. Dans le cadre des efforts visant à améliorer les compétences des PMA en matière d'élaboration de politiques et leur compréhension des domaines auxquels s'appliquent les politiques et le droit économiques internationaux, y compris l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, les règles d'origine et les dérogations dans le domaine des services, la CNUCED et l'Institut universitaire européen ont organisé en mai un séminaire de formation du personnel d'encadrement aux règles d'origine dans le commerce international et, en octobre, un atelier destiné aux représentants des PMA en poste à Genève, en préparation à la réunion du Comité des règles d'origine de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces séminaires étaient axés sur l'analyse et l'élaboration de règles d'origine fondées sur les notifications des membres donneurs de préférences, conformément à la Décision ministérielle sur les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés (dixième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Nairobi en 2015). La

³ Département des affaires économiques et sociales, Centre du commerce international, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

⁴ Botswana Institute for Development Policy Analysis, Kenya Institute for Public Policy and Research Analysis et Université de Canberra.

CNUCED a suivi les notifications de l'OMC concernant le pourcentage d'accès aux marchés en franchise de droit et sans contingent accordé au groupe des PMA, et a aidé ce dernier à élaborer des notes consultatives et des mémorandums sur les questions relatives aux PMA qui sont traitées à l'OMC.

C. Amélioration de la compétitivité des pays africains

26. La CNUCED appuie les efforts que déploient les pays africains en vue d'améliorer leur compétitivité en aidant ces pays à accroître l'efficacité de leur appareil étatique et à mieux répartir les rôles entre l'État et les marchés. À cet effet, la CNUCED élabore de nouveaux cadres réglementaires et juridiques, revoit les cadres existants et en améliore la mise en œuvre, organise des séminaires de sensibilisation et met au point des outils adaptés aux besoins des clients.

27. Les activités relatives au droit et aux politiques de la concurrence que la CNUCED mène dans la région, concourent à améliorer le fonctionnement des marchés et des États africains. Au cours de la période considérée, la CNUCED a mené une série d'activités liées à un projet visant à renforcer les capacités s'agissant de faire respecter la législation relative à la concurrence et à la protection du consommateur en Éthiopie et elle a facilité la révision de la Proclamation sur la concurrence commerciale et la protection du consommateur dans ce pays. La CNUCED a en outre coordonné un voyage d'étude effectué en novembre par des agents de l'Autorité éthiopienne de la concurrence et de la protection du consommateur auprès de la Commission zambienne de la concurrence et de la protection du consommateur. En mars 2018, l'Éthiopie a lancé un système intégré d'information sur les marchés destiné à fournir aux agriculteurs et aux consommateurs des renseignements actualisés et fiables sur les marchés.

28. En novembre, au Cameroun, la CNUCED a lancé un nouveau programme régional sur les politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs en Afrique centrale, en présence de représentants de pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Un atelier régional de quatre jours a été organisé pour examiner la version révisée des règles de concurrence communautaires de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et valider le projet de directives sur la protection des consommateurs établi pour la région. Avant cet atelier régional, la CNUCED a tenu des ateliers de consultation avec des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale en juin, octobre et novembre, au Cameroun, au Gabon, en République centrafricaine, en République du Congo et au Tchad.

29. Un atelier régional de formation à l'application du droit de la concurrence s'est tenu en décembre, au titre du programme de renforcement de l'intégration régionale des pays bénéficiaires de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, à l'intention des autorités chargées de la concurrence dans les pays de la région, dont l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Une étude sur l'accès des femmes aux activités économiques dans les pays de la région a été lancée. Des ateliers régionaux de formation ont été organisés à l'intention des pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en février et en avril 2018, respectivement, afin de valider les directives sur l'efficacité des organismes de protection, les associations de consommateurs et l'engagement des entreprises en faveur de la protection des consommateurs.

30. En juillet 2017, un atelier de formation aux techniques d'enquête en matière de concurrence a été organisé à Genève par la CNUCED et la Commission japonaise des pratiques commerciales loyales à l'intention des autorités africaines chargées de la concurrence, en présence de représentants de certains pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

31. Dans le cadre d'un projet du Compte pour le développement consacré aux politiques de développement propices à la croissance économique durable en Afrique australe, la CNUCED appuie l'industrialisation dans la région, notamment en recensant les politiques favorables au développement de chaînes de valeur régionales. En octobre, elle a organisé la première session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement

équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ; les participants ont examiné les enjeux en matière de développement auxquels les pays d'Afrique australe sont confrontés, mais aussi les possibilités qui s'offrent à eux dans ce domaine.

32. La CNUCED donne aux pays africains des orientations concrètes sur la manière de mettre le commerce au service de la transformation économique et d'améliorer leur politique commerciale en vue de gagner en compétitivité sur les marchés régionaux et mondiaux et de faciliter leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Elle fournit de plus aux pays africains et aux communautés économiques régionales une assistance technique directe en matière de mesures non tarifaires, en s'employant à :

a) Renforcer les capacités des fonctionnaires africains chargés des questions commerciales dans le domaine des mesures non tarifaires : ces mesures constituent des obstacles au commerce et entravent la contribution que le commerce pourrait apporter au développement durable de l'Afrique. Les pays africains doivent repérer et lever les obstacles techniques au commerce afin d'exploiter la contribution que le commerce peut apporter au développement économique ;

b) Fournir aux pays africains un appui continu au sujet des mesures non tarifaires, y compris par des activités de formation visant à renforcer les compétences des décideurs africains en la matière. À la demande des communautés économiques régionales composant le groupe tripartite (Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, Communauté d'Afrique de l'Est et Communauté de développement de l'Afrique australe), la CNUCED a appuyé la collecte de données sur un ensemble de mesures non tarifaires afin d'améliorer la transparence liée à ces mesures dans 12 pays pilotes africains. Au terme du processus de collecte et après la tenue des ateliers nationaux de validation au Botswana, au Malawi, à Maurice, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda et au Zimbabwe, les données sur les mesures non tarifaires ont été intégrées dans le Mécanisme de signalement, de surveillance et d'élimination des barrières non tarifaires du groupe tripartite (www.tradebarriers.org) et dans la base de données mondiale du système d'analyse et d'information sur le commerce (trains.unctad.org) ;

c) Organiser des manifestations pertinentes : à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, tenue en décembre, la CNUCED a organisé des réunions sur le système commercial multilatéral, le commerce des produits halieutiques, les subventions à la pêche et les mesures non tarifaires, réunions qui ont permis d'apporter aux pays africains des éclaircissements pour se préparer à participer aux délibérations et négociations ministérielles ;

d) Faciliter le commerce par le canal du programme SYDONIA (Système douanier automatisé) de la CNUCED : en 2017, une série de séances de formation au renforcement des capacités dans le domaine de l'automatisation des procédures douanières a été organisée dans le cadre du programme SYDONIA à l'intention des administrations douanières et des autorités fiscales nationales. Les efforts déployés visent à assurer la pérennité du programme et à renforcer les capacités de 27 pays africains afin qu'ils puissent accroître leurs recettes et réduire les délais et les coûts de dédouanement. Au cours du deuxième trimestre de 2017, l'administration fiscale rwandaise a adopté le module SYDONIA pour la mesure de la performance ;

e) Renforcer les capacités pour améliorer la logistique commerciale : en partenariat avec le Compte pour le développement, la CNUCED met en œuvre un projet tendant à renforcer les capacités des pays en développement dans l'optique de la transition vers le transport durable des marchandises. Dans le cadre de ce projet, deux ateliers, entre autres activités, ont été organisés en février et mars 2018 à l'intention de deux organismes d'Afrique de l'Est – l'Autorité de coordination du transport de transit du Corridor nord et l'Agence de facilitation du transport en transit du Corridor central. La CNUCED appuie ces corridors en recensant, élaborant et mettant en œuvre des politiques visant à promouvoir et financer des stratégies de transport durable des marchandises, en recourant au cadre de la CNUCED pour le transport durable de marchandises (voir <https://sft-framework.org/>) ; la CNUCED a lancé en octobre ce cadre, qui est une méthode par étapes, consultable sur le Web ;

f) Renforcer les capacités des fonctionnaires africains chargés des questions commerciales en matière d'intégration des politiques commerciales : la CNUCED a organisé dans quatre pays des ateliers destinés à appuyer la prise en considération et l'intégration du commerce dans les plans de développement nationaux. En octobre et novembre, elle a effectué, au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Niger, une série de missions au cours desquelles le projet a été validé par les comités directeurs nationaux du Cadre intégré renforcé des quatre pays. La proposition de projet a été soumise au secrétariat du Cadre au début de 2018. Une étude diagnostique nationale sur l'intégration du commerce, élaborée au titre du projet, a été validée et incorporée dans un document de synthèse qui a été soumis en octobre au Gouvernement béninois. Un atelier de prévalidation a été organisé en février 2018 pour finaliser la politique commerciale nationale du pays.

33. La CNUCED aide les PMA à intégrer les politiques commerciales dans leurs plans de développement grâce à un certain nombre de projets élaborés dans ce domaine d'activité. Au titre d'un projet sur le Cadre intégré renforcé ayant pour but d'incorporer la matrice d'action de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce et à renforcer la politique industrielle de la Gambie, deux missions consultatives ont été menées en conjonction avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes en vue de définir une stratégie commerciale nationale et une politique industrielle nationale ; les deux documents s'y rapportant respectivement ont été validés à l'occasion d'un atelier national organisé à cet effet en février 2018.

34. Dans le prolongement du premier atelier technique bilatéral tenu en 2016 à Djibouti, le deuxième atelier conjoint a été organisé en mai 2017 avec la participation de fonctionnaires djiboutiens et éthiopiens pour évaluer les progrès accomplis et déterminer la voie à suivre pour élaborer une proposition de projet sur l'action commune et la coordination dans les domaines du transit, du transport et de la facilitation du commerce. En collaboration avec les Ministères du commerce de Djibouti et de l'Éthiopie, la CNUCED élabore un projet régional au titre du Cadre intégré renforcé ; ce projet a été approuvé par le Comité directeur éthiopien du Cadre.

35. La CNUCED aide les pays à promouvoir leurs produits traditionnels en recourant aux indications géographiques et à accroître ainsi la valeur de ces produits. En novembre, la CNUCED a apporté un appui au Bénin en vue de renforcer ses capacités en matière d'indications géographiques ; le code des pratiques relatives à l'indication géographique concernant le manioc (« Gari Sohoui »), élaboré par la CNUCED, a été examiné, revu et validé par les 24 productrices ayant participé à un atelier de validation de ce document, ce qui a permis d'assurer la prise en considération de leurs savoirs traditionnels.

Promotion de l'entrepreneuriat

36. Le programme Empretec aide les PME d'Afrique à accroître leur compétitivité au moyen d'une série d'interventions ciblées, notamment en promouvant les relations entre les PME et les grandes entreprises. Au cours de la période considérée, la CNUCED a prêté assistance à 14 centres Empretec établis en Afrique en leur fournissant des services de conseil et en organisant des ateliers et des séminaires relatifs aux politiques fondés sur les outils et les plateformes de discussions éprouvées qu'offre le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat.

37. La CNUCED a renforcé la capacité des centres Empretec au Cameroun, en Gambie, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie en organisant plusieurs sessions de formation de formateurs. Six formateurs ont reçu une certification internationale de formateur. La CNUCED a entrepris de collaborer avec le Gouvernement kényan, qui a rejoint le réseau Empretec en juillet. Par l'intermédiaire de l'Institut kenyan de formation commerciale, le Gouvernement a organisé un atelier pilote Empretec à Nairobi, suivi d'un atelier de formation des formateurs de quatre jours, qui a réuni 20 formateurs Empretec venant de pays africains.

38. La CNUCED a aidé des pays à élaborer des politiques pour l'entrepreneuriat. Six ateliers nationaux sur les politiques pour l'entrepreneuriat se sont tenus au Cameroun, en Gambie et en République-Unie de Tanzanie. Le Cameroun a achevé l'élaboration de sa stratégie nationale pour l'entrepreneuriat, la Gambie a lancé une politique et un plan d'action

nationaux en faveur de l'entrepreneuriat et la République-Unie de Tanzanie a présenté une stratégie nationale inclusive pour l'entrepreneuriat. En mars 2018, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la CNUCED a aidé le Gouvernement éthiopien à élaborer une stratégie nationale pour l'entrepreneuriat.

39. Six représentants venant de cinq centres Empretec nationaux d'Afrique ont assisté à la vingt-quatrième réunion annuelle de directeurs Empretec à Genève, en décembre 2017. Cette réunion de deux jours a été l'occasion pour les participants de mettre en commun leurs expériences et résultats, d'exposer les réalisations marquantes de l'année écoulée et de débattre des questions stratégiques et opérationnelles en lien avec le programme Empretec.

40. En décembre, la CNUCED et le Conseil rwandais de développement ont organisé le Forum africain sur la politique de l'entrepreneuriat. Quelque 120 représentants venant de 20 pays ont échangé des données d'expérience, tiré des enseignements des meilleures pratiques et réfléchi aux moyens de renforcer la coopération aux niveaux régional et continental. Sous les auspices du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et de la stratégie de l'Union africaine en faveur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, les gouvernements africains ont recensé des politiques, des initiatives et des programmes destinés à soutenir la mise en place d'un écosystème favorable aux entreprises.

41. La CNUCED a aidé un certain nombre de pays africains à recenser les possibilités de développer les relations entre les entrepreneurs locaux et les grandes entreprises dans les secteurs de l'horticulture, du tourisme durable (en République-Unie de Tanzanie) et de la construction (en Zambie). Une assistance a été fournie à plus de 600 agriculteurs en République-Unie de Tanzanie et à 200 entrepreneurs en Zambie. En 2017, 175 agriculteurs tanzaniens ont reçu une formation dans le cadre de l'initiative sur l'agriculture commerciale du programme Empretec, et 60 petits fournisseurs ont participé à un atelier de formation à l'entrepreneuriat tenu au titre du programme Empretec.

Investissement et entreprise

42. La CNUCED soutient un développement de l'Afrique tiré par l'investissement et les entreprises, notamment en élaborant des instruments destinés à améliorer l'environnement économique. Elle a apporté son assistance à plusieurs pays africains dans le domaine de l'investissement et des entreprises en vue de les aider à améliorer leur compétitivité et à devenir des destinations attrayantes pour l'investissement étranger et la création d'entreprises. En mai, la CNUCED a contribué aux débats et élaboré un document d'orientation pour faciliter les négociations en vue de l'intégration d'un chapitre relatif à l'investissement dans l'accord tripartite de libre-échange en cours de négociation entre le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

43. Dans le droit fil du *Rapport sur l'investissement dans le monde 2009*, la CNUCED a continué d'œuvrer, avec d'autres organisations internationales, à l'application de ses Principes pour un investissement agricole responsable qui respecte les droits, les moyens d'existence et les ressources. Plusieurs pays africains ont bénéficié d'importantes entrées d'investissement dans le secteur de l'agriculture. En juillet, en collaboration avec la Banque mondiale, la CNUCED a organisé un atelier de renforcement des capacités destiné au secteur privé en Afrique du Sud en vue de procéder à des échanges de données d'expérience et de vues sur les investissements agricoles à grande échelle.

44. En septembre, la CNUCED a aidé le Centre malawien pour l'investissement et le commerce à élaborer un guide pour la sélection des investisseurs agricoles potentiels par l'intermédiaire du Groupe de travail interinstitutions, qui a pour membres l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale.

45. La série de notes « Knowledge into action » de la CNUCED et de la Banque mondiale, recueil de documents d'orientation pratiques et thématiques reposant sur le travail de terrain effectué au Ghana, au Malawi, au Mozambique, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, a été publiée en mars 2018 dans le but d'aider les parties prenantes à appliquer des principes d'investissement agricole responsable.

Réformes en matière de gouvernance et d'efficacité économique, promotion de l'investissement et facilitation du commerce

46. La CNUCED aide les économies africaines à améliorer leur compétitivité en leur fournissant des outils pour engager des réformes en matière de gouvernance et d'efficacité économique. Plusieurs pays africains ont par exemple bénéficié de son appui dans les domaines de la comptabilité et de la publication.

47. Le système eRegulations du programme de facilitation du commerce est un autre outil que la CNUCED utilise pour aider les pays à simplifier et automatiser leurs règles et procédures en matière d'investissement et d'entrepreneuriat. Ce système, opérationnel dans 17 pays africains, contribue à accroître la transparence et à renforcer les capacités institutionnelles, ce qui facilite le commerce et rend les pays africains plus attractifs pour les investisseurs étrangers.

48. Pendant la période considérée, la CNUCED a mis en place un système de guichet unique au Cameroun pour permettre aux entreprises et aux entrepreneurs de déclarer en ligne leurs activités. Elle a en outre appuyé la mise au point de portails du commerce fournissant des informations sur les procédures commerciales au Bénin, au Mali, au Nigéria et au Sénégal. Le portail du commerce kényan a été lancé en décembre 2017.

49. Une infrastructure comptable solide produisant des informations de qualité sur les entreprises est essentielle pour attirer des investissements, répartir des ressources modestes et promouvoir l'inclusion financière. Pendant la période considérée, un atelier sur l'inclusion financière axé sur les meilleures pratiques en matière de politique et sur les lignes directrices concernant la réglementation de la comptabilité et des assurances des microentreprises et des petites et moyennes entreprises s'est tenu au Kenya, en juillet. Plus de 70 participants venant de 11 pays africains ont participé à cet atelier, lors duquel ont été présentées des initiatives visant à soutenir ces catégories d'entreprises, y compris celles qui travaillent avec des groupes vulnérables (femmes entrepreneuses, agriculteurs et entrepreneurs courant des risques en raison de l'instabilité politique ou des catastrophes naturelles).

50. Les pays africains ont apporté une contribution essentielle aux présentations et aux débats des réunions du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication. En novembre, 30 pays africains ont participé à la trente-quatrième session Groupe de travail intergouvernemental, qui a été l'occasion pour eux de discuter de l'expérience acquise en matière d'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité, initiative visant à renforcer les capacités dans les domaines de la comptabilité et de la publication.

51. La CNUCED décerne des prix aux organismes de promotion de l'investissement pour leurs réussites en matière de promotion de l'investissement pour le développement durable. En 2017, la Commission éthiopienne de l'investissement et le Conseil mauricien de l'investissement ont reçu le Prix de la promotion de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable en récompense de leurs efforts visant à encourager l'investissement privé dans les pays en développement, stimulant ainsi l'activité économique et contribuant à la réalisation des objectifs.

52. Des hauts responsables de la promotion de l'investissement venant de plusieurs pays africains ont participé à des sessions de formation en la matière organisées par la CNUCED, notamment à un séminaire régional sur l'élaboration et la promotion de projets liés aux objectifs de développement durable susceptibles d'attirer un financement et sur la mise en place de partenariats avec différents organismes et institutions d'investissement à l'étranger, qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en mai 2017.

53. La CNUCED a mis au point les principes directeurs pour l'élaboration des politiques nationales d'investissement du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en collaboration avec ces États (ACP/85/037/17 Rev. 1). Le Comité des ambassadeurs du Groupe a approuvé les principes en mai 2017.

54. En octobre, 20 pays africains ont participé à une conférence internationale de haut niveau sur les accords d'investissement dans le cadre de la cinquième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le

renforcement des capacités productives et un développement durable. À l'occasion de la Conférence, la CNUCED et la Commission économique pour l'Afrique ont organisé une manifestation parallèle sur le code panafricain d'investissement et le chapitre relatif à l'investissement de l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine.

55. En janvier 2018, la CNUCED et l'Organisation de la coopération islamique ont organisé à Casablanca (Maroc) une réunion d'experts de haut niveau sur la facilitation de l'investissement en Afrique. À cette occasion a été examiné un projet de principes directeurs pour l'élaboration des politiques d'investissement dans les 57 pays membres de l'Organisation (dont 28 sont des pays africains).

56. La CNUCED a procédé à un examen des accords internationaux d'investissement au Botswana (juin), en Algérie (juillet), en Libye (août) et au Burkina Faso (décembre). Elle a en outre fourni des services de conseil approfondis lors d'une réunion du Groupe de travail continental de l'Union africaine qui a eu lieu à Libreville en juillet.

57. Des responsables africains de la promotion de l'investissement ont pris part à une session de formation sur les aspects essentiels de l'investissement étranger direct, organisée en janvier 2018 à Istanbul (Turquie) par l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement.

58. En collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la CNUCED a organisé un dialogue sur les priorités en matière de promotion de l'investissement dans les PMA. Les PMA africains ont exposé leurs besoins concernant le renforcement de leurs capacités pour la promotion de l'investissement. À la suite de ce dialogue, la CNUCED a accueilli la première réunion du Comité technique interinstitutions des Nations Unies sur la promotion de l'investissement dans les PMA et a publié une note thématique sur les tendances et les principales difficultés en matière d'investissement étranger direct dans ces pays.

59. La CNUCED a consacré plusieurs publications à la promotion et à la facilitation de l'investissement, dont un numéro de l'*Investment Promotion Agency Observer* « Investment facilitation : The perfect match for investment promotion », qui présente des exemples d'outils et de techniques du programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement et d'autres moyens d'action, ainsi que la manière dont ils peuvent être mis en œuvre.

60. Le bulletin mensuel Smart Promotion Network a été diffusé à 2 149 abonnés, dont 399 en Afrique ; ce bulletin présente les dernières informations sur les tendances de l'investissement étranger direct, les stratégies et pratiques en matière de promotion de l'investissement, les événements à venir et les publications présentant un intérêt pour les professionnels de la promotion de l'investissement et les décideurs.

61. Dans le Rapport sur l'investissement dans le monde 2017, sa publication phare sur l'investissement, la CNUCED analyse les effets du passage au numérique sur la production internationale et ses incidences sur l'investissement. Dans le rapport il est constaté que l'investissement devrait être une considération primordiale dans les stratégies de développement numérique, mais que cet aspect est souvent négligé. Dans le Rapport figurent une analyse approfondie des tendances de l'investissement étranger direct en Afrique, ainsi qu'une analyse sous-régionale de l'investissement, dont il ressort qu'en 2016 les flux d'investissement étranger direct à destination de l'Afrique (59 milliards de dollars des États-Unis) ont reculé de 3 % par rapport à l'année précédente.

62. La CNUCED a renforcé la capacité de ses États membres africains, ainsi que des filiales étrangères, à collecter des données sur l'investissement étranger direct et a fourni une assistance au Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe en vue de l'établissement de son rapport sur l'investissement. En octobre, en Éthiopie, elle a dirigé la réunion d'un groupe spécial d'experts par la Commission économique pour l'Afrique consacrée aux moyens qui permettraient de stimuler l'investissement intra-africain grâce à l'harmonisation régionale des politiques et des traités relatifs à l'investissement.

Propriété intellectuelle

63. La CNUCED fournit un appui aux pays dans les domaines de la propriété intellectuelle et de l'innovation. Aux fins du renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle, la CNUCED a apporté des contributions de fond au projet de politique nationale relative à la propriété intellectuelle de l'Afrique du Sud et a préparé une analyse de cette politique sous l'angle des droits de l'homme en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

64. En novembre, la CNUCED a organisé, en Éthiopie, une session de formation destinée aux directeurs de recherche travaillant sur l'innovation, la propriété intellectuelle et le transfert de technologies dans le secteur de l'agriculture. En mars 2018, en collaboration avec le Ministère éthiopien de l'industrie et l'Organisation mondiale de la Santé, la CNUCED a organisé un débat de haut niveau sur la réforme du droit éthiopien des brevets en vue de soutenir la production locale de produits pharmaceutiques novateurs.

65. La CNUCED a élaboré une note thématique pour aider les États partenaires du groupe tripartite à mettre au point un régime des droits de propriété intellectuelle dans le cadre de la zone de libre-échange tripartite proposée et à faciliter les discussions entre les négociateurs.

Initiative des bourses pour un investissement durable

66. La CNUCED soutient l'Initiative des bourses pour un investissement durable, qui vise à promouvoir la transparence et la performance pour ce qui est des questions sociales, de l'environnement et de la gouvernance d'entreprise. Cette initiative a pour but de tirer parti des possibilités qu'offrent les bourses d'améliorer les pratiques des entreprises cotées en bourse en matière de publication d'informations et de transparence dans l'optique des questions sociales, de l'environnement et de la gouvernance d'entreprise. Au cours de la période considérée, le nombre de places boursières ayant adhéré à cette initiative est passé à 68. Des bourses d'Afrique du Sud, du Bénin, du Botswana, d'Égypte, du Kenya, de Maurice, de Namibie, du Nigéria, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, de Tunisie et du Zimbabwe, ainsi que la Bourse régionale des valeurs mobilières de l'Afrique de l'Ouest, ont participé à des discussions sur l'initiative en faveur des investissements verts et de l'égalité des sexes sous forme de webinaires et ont bénéficié de documents d'orientation. Des partenariats ont été établis avec des bourses d'Afrique du Sud, du Kenya, du Nigéria et du Rwanda, ainsi qu'avec la Bourse régionale des valeurs mobilières de l'Afrique de l'Ouest lors de l'événement Appel en faveur de l'égalité entre les genres 2017, organisé par l'Initiative des bourses pour un investissement durable afin de sensibiliser à cette question. L'Afrique du Sud, le Botswana, le Kenya, le Maroc et la Bourse régionale des valeurs mobilières de l'Afrique de l'Ouest ont reçu une aide en matière d'investissements verts, tandis que l'Autorité marocaine du marché des capitaux et la Bourse de Johannesburg ont reçu une assistance technique lors d'un atelier organisé par l'Initiative en septembre.

Technologies de l'information et de la communication au service du développement

67. La CNUCED aide les pays africains à créer un environnement propice à l'exploitation des perspectives qu'offrent les TIC et à les utiliser pour promouvoir la compétitivité commerciale au moyen du commerce électronique.

68. La CNUCED soutient les efforts que déploient les pays africains pour créer un environnement porteur et exploiter les perspectives qu'ouvrent les TIC. Au cours de la période considérée, la CNUCED a publié l'édition 2017 de son indice du commerce électronique d'entreprise à consommateur (B2C E-commerce Index), qui a pour but d'aider les pays en évaluant à quel point ils sont prêts à participer au commerce électronique et en déterminant leurs forces et leurs faiblesses dans l'optique des opérations de commerce électronique. En Afrique, l'utilisation d'Internet, la disponibilité de serveurs sécurisés, les indicateurs de compte (pour les paiements) et la fiabilité des services postaux sont inférieurs à la moyenne mondiale. L'utilisation des cartes de crédit accuse certes du retard

en Afrique, mais les services monétaires par téléphonie mobile y sont devenus un mode de paiement populaire.

69. L'initiative multipartite sur le commerce électronique pour tous (eTrade for All), lancée en 2016, a pour but d'aider les pays en développement à participer au commerce électronique et à en exploiter les possibilités. Depuis sa création, en avril 2017, la plateforme d'informations et de partage des connaissances en ligne etradeforall.org a été consultée chaque mois en moyenne par 2 000 personnes, dont la moitié depuis des pays en développement.

70. Le Global Cyberlaw Tracker (unctad.org/cyberlawtracker) de la CNUCED est le premier inventaire mondial de la cyberlégislation et il permet de suivre l'état de la législation relative au commerce en ligne dans les 194 États membres de la CNUCED en qui concerne les transactions électroniques, la protection du consommateur, la protection des données et de la vie privée et la cybercriminalité. Au total, 52 pays africains ont adopté des lois sur les transactions électroniques, 33 sur la protection des consommateurs en ligne, 50 sur la cybercriminalité et 43 sur la protection des données.

71. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique constitue un espace où les États membres de la CNUCED et d'autres parties prenantes peuvent débattre de sujets touchant aux politiques relatives au commerce électronique et à l'économie numérique, et réfléchir aux moyens de surmonter les difficultés qui en découlent. Sa première session a été organisée par la CNUCED en octobre 2017 ; elle a rassemblé quelque 250 participants venus de plus de 70 États membres, dont 25 États africains. Le Groupe intergouvernemental a adopté les recommandations de la CNUCED sur le commerce électronique pour tous, l'évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique et l'Inventaire mondial de la cyberlégislation. Au cours de sa deuxième session, tenue en avril 2018, le Groupe intergouvernemental a discuté de la manière d'accroître la contribution au développement des gains tirés du commerce électronique intérieur et extérieur dans les pays en développement.

72. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour aider les régions à mettre en place un cadre juridique favorable et veiller à la sécurité en ligne et dans les interactions électroniques entre les entreprises, les citoyens et les pouvoirs publics, la CNUCED a mené une enquête auprès de représentants gouvernementaux de 38 pays, notamment d'Afrique. En octobre et novembre, à Madagascar, en collaboration avec la Banque mondiale et avec le Ministère du commerce, le Ministère de la justice, la Chambre de commerce et le Comité pour le développement du commerce électronique malgaches, elle a dispensé une formation sur les meilleures pratiques en matière de commerce électronique. Plus d'une centaine de participants malgaches du corps judiciaire, du Gouvernement et du secteur privé ont assisté à la session, durant laquelle il a été souligné qu'il était important que soit instaurée la confiance en ligne et que les parties prenantes comprennent mieux les questions pertinentes liées au commerce électronique.

73. En février 2018, la CNUCED a tenu un atelier de renforcement des capacités à l'intention des magistrats de Madagascar, afin de faciliter l'application de la loi relative au commerce électronique adoptée en 2014.

D. Mettre le multilatéralisme au service des pays africains

74. La CNUCED apporte un appui crucial aux pays africains pour faire avancer les négociations relatives à la zone de libre-échange continentale africaine et à la zone de libre-échange tripartite.

Appui en faveur de la zone de libre-échange continentale africaine

75. Au titre de son appui continu aux pays africains dans le domaine des négociations, en novembre la CNUCED a pris part à une manifestation sur la zone de libre-échange continentale africaine, organisée par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à l'occasion de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique (New York, États-Unis d'Amérique) et a diffusé l'examen analytique d'un plan en faveur du

développement de l'infrastructure en Afrique proposé par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

76. La CNUCED a participé à une série de réunions sur des questions liées au commerce et au genre. En octobre, elle a participé à l'atelier annuel africain sur le commerce et le genre, organisé à Addis-Abeba par la Commission économique pour l'Afrique. Cet atelier a porté sur le grand rôle revenant à la prise en considération du genre dans le commerce et le développement dans l'optique de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la zone de libre-échange continentale africaine. Cet atelier a permis aux participants de mettre en commun l'expérience acquise en ce qui concerne les politiques commerciales prenant en considération le genre et d'examiner comment les processus d'intégration régionale en cours en Afrique pourraient aider davantage les États membres à élaborer et à mettre en œuvre de politiques commerciales prenant en considération le genre, y compris dans le contexte de la zone continentale africaine de libre-échange.

77. Dans le cadre de la deuxième phase des négociations de la zone de libre-échange tripartite, au titre de ses efforts en faveur de l'intégration régionale, la CNUCED a fourni des contributions techniques sur les possibilités de coopération à la lumière de l'établissement de la zone de libre-échange continentale africaine et d'autres considérations liées au développement.

Appui en faveur des négociations commerciales multilatérales

78. La CNUCED apporte un appui aux pays africains, pour renforcer leur participation aux négociations de l'OMC, ainsi qu'aux pays aspirant à devenir membres de cette organisation. Plusieurs pays africains ne sont toujours pas membres de l'OMC et en sont à divers stades du processus d'accession. Afin de renforcer leur participation aux négociations d'accession, la CNUCED a fourni un appui consultatif concernant les politiques et les négociations commerciales à l'Algérie, aux Comores et au Soudan.

79. La CNUCED a en outre aidé Cabo Verde, le Libéria et les Seychelles à surmonter les difficultés liées au respect des engagements pris au titre de l'OMC et à la réforme juridique.

80. La CNUCED a prêté assistance à des pays africains au titre des négociations en cours du cycle de Doha de l'OMC et elle les a aidés à se préparer pour la onzième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Buenos Aires en décembre. En amont de la Conférence, la CNUCED a organisé un séminaire d'ambassadeurs et d'experts du Groupe des États d'Afrique, en juillet, et a fourni un appui concernant des questions centrales pour les négociations, notamment le cycle de Doha. Pendant la Conférence, elle a organisé des manifestations sur le système commercial international, sur le commerce des produits halieutiques et les subventions à la pêche et sur les mesures non tarifaires afin d'apporter aux pays africains des éclaircissements en préparation à leur participation aux délibérations et négociations ministérielles.

81. La CNUCED a aidé à promouvoir la fabrication de produits pharmaceutiques en apportant des contributions de fond au projet de plan d'action régional de la Communauté d'Afrique de l'Est relatif à la fabrication de produits pharmaceutiques (2017-2027). Ce plan vise à assurer la cohérence des politiques dans le secteur pharmaceutique en développement, ainsi que l'accès aux médicaments.

82. En collaboration avec l'Institut universitaire européen, la CNUCED a de plus réalisé une étude conjointe relative aux aspects institutionnels de l'Accord sur la facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest.

E. Autonomiser les Africains et investir dans leur avenir

83. La CNUCED contribue à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres en Afrique en mettant en lumière les liens entre les politiques macroéconomiques africaines et le genre et en expliquant les contraintes sociales, structurelles et culturelles qui créent ou perpétuent les inégalités entre les genres en Afrique dans des secteurs qui ont promu, ou

peuvent promouvoir, le dynamisme par le canal du commerce. La CNUCED mène en outre une action de plaidoyer en vue de sensibiliser aux questions liées au commerce et au genre.

84. Dans le cadre de ses recherches sur le commerce et le genre et de ses analyses des politiques, la CNUCED a élaboré un module de formation complémentaire et des cours spécifiquement destinés au Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Quelque 50 participants ont suivi un cours en ligne sur le commerce et le genre dispensé par la CNUCED entre mai et juillet 2017. La CNUCED met au point un deuxième cours régional, pour la Communauté d'Afrique de l'Est, dans le but d'aider les participants à interpréter les données fondamentales sur la participation des femmes et les inégalités entre les genres dans plusieurs secteurs économiques des États partenaires de la Communauté. Un cours en ligne destiné aux parties intéressées de la Communauté a été dispensé d'avril à mai 2018.

85. En partenariat avec Trade Mark East Africa, la CNUCED a élaboré un rapport sur l'intégration régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est consacré au commerce et aux incidences du genre. Ce rapport contient une analyse des facteurs facilitant ou entravant la participation des femmes au commerce dans la région de l'Afrique de l'Est, ainsi que des recommandations sur la manière d'ouvrir aux femmes les bénéfices de l'intégration régionale au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Le rapport a été publié en février 2018 et a été présenté officiellement en avril 2018.

86. Dans le cadre d'un projet concernant la contribution du commerce informel transfrontalier à l'autonomisation des femmes, au développement économique et à l'intégration régionale en Afrique de l'Est et en Afrique australe, lancé en mars 2016 au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, la CNUCED a achevé, en octobre, la version préliminaire du rapport relatif à ce projet. Dans ce texte sont examinés les moyens de faire face à la complexité et à l'opacité des obstacles commerciaux qui freinent les échanges informels transfrontaliers et de prendre en considération le genre dans la conception et la mise en place de services liés à l'offre aptes à favoriser les flux commerciaux transfrontaliers. En octobre 2017, la CNUCED a effectué une mission au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie afin de déterminer l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet et de tenir des consultations sur le commerce informel transfrontalier et les mesures existantes destinées à faciliter l'officialisation du petit commerce.

87. En décembre, la CNUCED a participé, à Johannesburg, à un événement sur les difficultés liées à l'intégration régionale, à la facilitation du commerce et à l'équité entre les genres. Des possibilités d'intégration et de développement prenant en considération le genre ont été mises en évidence, de même que les obstacles aux initiatives tendant à faciliter le commerce régional, notamment, respectivement le rôle de l'aide au commerce et les obstacles à l'équité entre les genres dans les efforts d'intégration régionale en Afrique.

Entrepreneuriat des jeunes

88. La CNUCED fournit un appui technique destiné à renforcer l'aptitude des jeunes à créer et à gérer leurs propres entreprises. L'entrepreneuriat des jeunes est un des domaines d'action de la CNUCED. En collaboration avec le Gouvernement rwandais et le Programme des Nations Unies pour le développement, la CNUCED a organisé en juillet, au Rwanda, un forum africain des jeunes entrepreneurs dit « Youth Connekt Africa ». Ce forum a été l'occasion pour les jeunes de dialoguer avec des dirigeants africains, le conseiller spécial de la CNUCED pour l'entrepreneuriat des jeunes et les petites entreprises et le Président-Directeur général d'Alibaba. Dans le prolongement de ce forum, plusieurs jeunes entrepreneurs africains ont été choisis pour participer, à la Alibaba Business School en Chine, à une session de renforcement de leurs compétences en matière d'économie numérique.

Institut virtuel

89. La CNUCED continue de donner aux chercheurs et aux universitaires africains les moyens d'améliorer la qualité de leur enseignement, de leur apprentissage et de leurs travaux de recherche. Elle utilise principalement l'Institut virtuel à cet effet. L'Institut ne

cesse de porter une attention particulière au renforcement de l'enseignement et de la recherche sur le commerce et le développement dans les établissements universitaires africains. En 2017, l'Institut a tenu un atelier d'une semaine consacré aux outils économétriques pour analyser les produits de base à l'Université du Burundi, à Bujumbura, et il a fourni un appui pour adapter le matériel pédagogique de l'Institut relatif au commerce des produits de base. Il a en outre dispensé deux cours en ligne, sur le commerce et le genre et sur la transformation structurelle et la politique industrielle, qui ont suscité l'intérêt de nombreux étudiants et chercheurs africains.

F. Évaluation générale

90. Les activités que mène la CNUCED, qui sont de trois ordres (recherche et analyse des politiques ; formation de consensus ; assistance technique) contribuent directement au développement de l'Afrique dans cinq grands domaines : appui à la transformation économique des pays africains ; accroissement de la résilience des pays africains à leurs vulnérabilités ; amélioration de leur compétitivité ; renforcement de leur aptitude à bénéficier du système multilatéral ; autonomisation des Africains et investissement dans leur futur.

91. S'agissant de la recherche et l'analyse des politiques, la CNUCED formule, à l'intention des pays africains, des recommandations stratégiques fondées sur des données probantes dans les cinq grands domaines de travail mentionnés ci-dessus. Les activités de recherche et d'analyse des politiques menées en 2017 ont servi de support à plusieurs publications phares, dont le Rapport 2017 sur le développement en Afrique, consacré au tourisme, et le Rapport 2017 sur les pays les moins avancés, consacré à l'accès à l'énergie, ainsi qu'à l'examen des politiques nationales de plusieurs pays en matière d'investissement, de TIC, d'économie verte, de services, et de science, technologie et innovation. Parmi les autres produits des travaux de recherche figurent des documents portant sur un large éventail de questions liées au développement de l'Afrique, notamment la migration et l'entrepreneuriat, les exportations de produits halieutiques et les services, ainsi qu'une analyse du commerce intra-africain et de la zone de libre-échange continentale africaine.

92. Au titre de ses activités en faveur de la formation de consensus la CNUCED mène une action de sensibilisation sur une série de questions intéressant les pays africains et elle contribue au partage des enseignements tirés et des meilleures pratiques entre les États membres africains, tout comme entre eux et d'autres régions. Au nombre des événements notables de 2017, on peut citer une conférence de haut niveau sur les accords internationaux d'investissement, au cours de laquelle la CNUCED et la Commission économique pour l'Afrique ont organisé une manifestation parallèle sur le code panafricain d'investissements et sur le chapitre relatif à l'investissement de l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, ainsi qu'un forum africain des jeunes entrepreneurs (Youth Connekt Africa) qui a eu lieu au Rwanda.

93. Le SYGADE et le SYDONIA, deux grands projets d'assistance technique de la CNUCED, continuent d'influer sur l'aptitude de la région à mobiliser les recettes douanières, à améliorer l'efficacité des autorités douanières et à gérer la durabilité de la dette.

94. Le total des dépenses consacrées aux projets nationaux, régionaux et interrégionaux en faveur de l'Afrique a été de 15 887 439 dollars des États-Unis en 2017 (soit 40 % du total des dépenses), contre 17 157 560 dollars en 2016 (44 % du total), 14 583 363 dollars en 2015 (40 % du total) et 10 425 656 en 2014 (27,5 % du total).